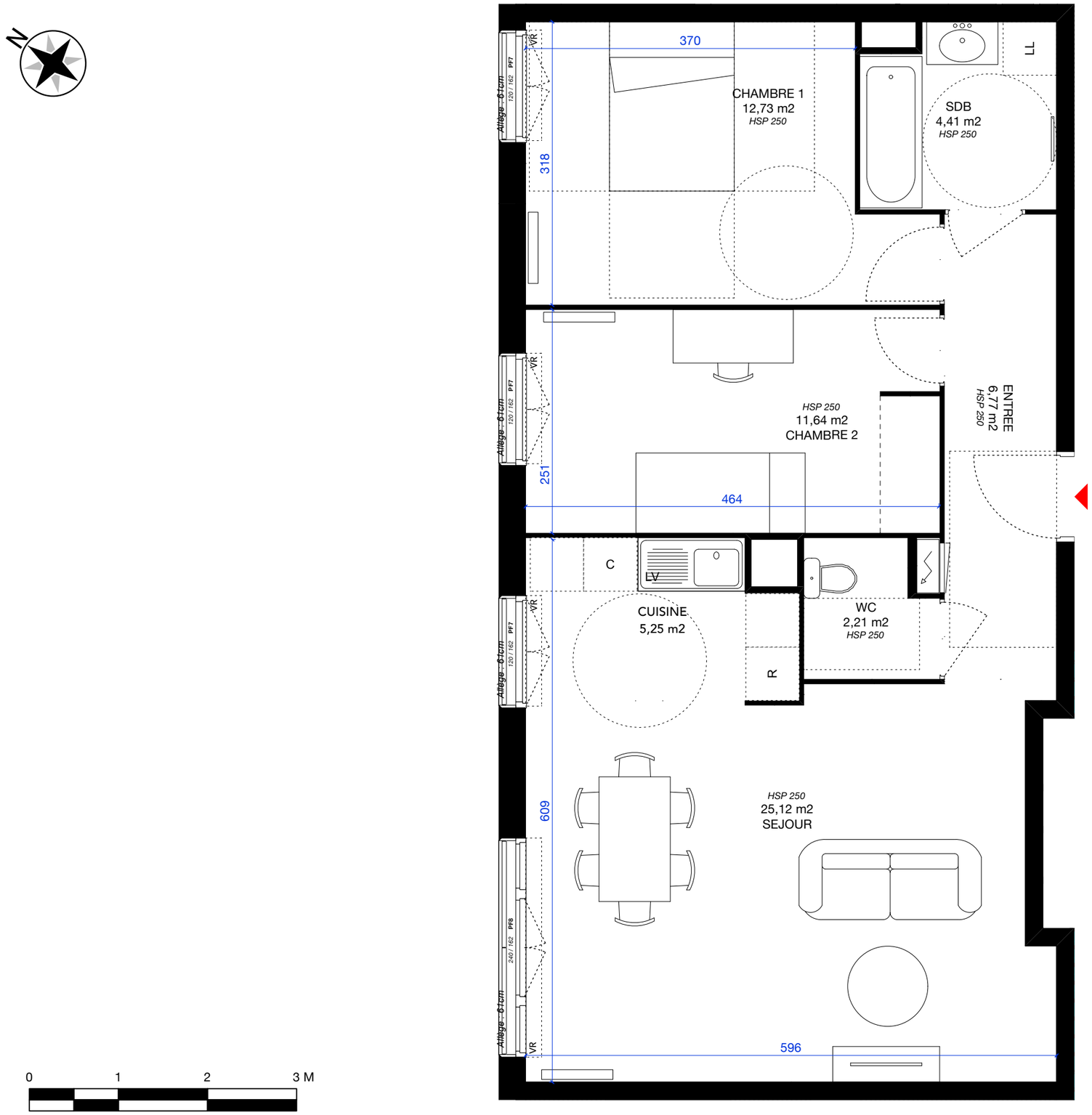

LES TERRASSES DE L'HÔTEL DE VILLE

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

T3

BATIMENT	ETAGE	N° LGT
C	RDC	C02

SEJOUR	25,1
CUISINE	5,2
CHAMBRE 1	12,7
CHAMBRE 2	11,6
ENTREE	6,8
SDB	4,4
WC	2,2
SURFACE TOTALE HABITABLE	68,1
SURFACE TOTALE ANNEXE	0,0
68,125	68,1

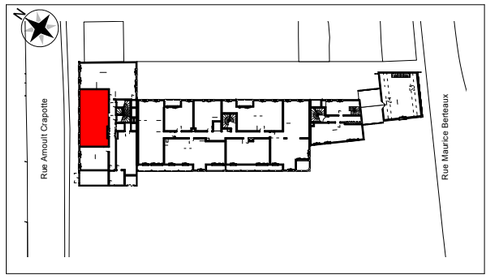

MAITRISE D'OUVRAGE

INTER CONSTRUCTION
EAGLESTONE GROUP

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les PL Placard dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

NOTA 3: La conception des logements évolutifs permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité PMR ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples conformément à l'article 64 de la loi n°2018-102. Conformément à l'article R261-25 du CCH, les surfaces et les cotes indiquées sont approximatives. La surface des pièces inclut celle des placards éventuellement présents. Les retombées, soffites, faux plafonds, gaines canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges, sont approximatifs et figurés à titre indicatif, au même titre que les gaines techniques et l'emplacement des descentes d'eau pluviale. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les trappes de visites ne sont pas figurées. Les plantations éventuellement figurées sont susceptibles d'évoluer. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur le plan n'est pas fourni (hormis meubles de salle de bain / salle d'eau et kitchenette).

FE	Fenêtre	**R**	Réfrigérateur	**PL**	Placard		Soffites et faux plafonds		Radiateurs		Espace libre diamètre 1m50
GC	Garde-corps	**K**	Kitchenette	**C**	Cuisson	**HSP**	Hauteur sous plafond	*Les positions et dimensions des radiateurs sont indicatives et pourront être modifiées selon l'étude thermique réalisée lors de l'exécution des travaux*		Aire de manoeuvre
PF	Porte-fenêtre	**LL**	Lave-linge	**PV**	Pare-vue	**HSFP**	Hauteur sous faux plafond			Tableau électrique
VR	Volet roulant	**LV**	Lave vaisselle		Poutre	**HSFPoutre**	Hauteur sous poutre			**RP** Robinet de puisage
EP	Eau pluviale	**PLo**	Placard en option		Cloture 1m50		Bande stérile gravillonnée		Sèche-serviettes		Luminaire extérieur

DATE	INDICE
09/07/2026	